



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>37094</b>	De <b>M. Jean-Noël Carpentier</b> ( Radical, républicain, démocrate et progressiste - Val-d'Oise )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social		<b>Ministère attributaire</b> > Transports, mer et pêche
<b>Rubrique</b> >TVA	<b>Tête d'analyse</b> >politique et réglementation	<b>Analyse</b> > trains de banlieue. suroccupation. horaires des salariés. adaptations.
Question publiée au JO le : <b>10/09/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>19/01/2016</b> page : <b>606</b> Date de changement d'attribution : <b>27/08/2014</b>		

### Texte de la question

M. Jean-Noël Carpentier appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la saturation des trains aux heures de pointe, notamment en région parisienne. Il rappelle la difficulté que rencontrent de nombreux employés franciliens à utiliser les services de la SNCF lorsque, avant ou après le travail, les taux de charge des trains peuvent atteindre les 200 %. Cette saturation engendre *stress* et dégrade la qualité de vie de centaines de milliers de nos concitoyens. Le 28 mars 2013, la SNCF Transilien avait proposé aux entreprises d'adapter leurs heures d'embauche pour que les salariés puissent éviter les trains surchargés. C'est une idée qui a déjà fait ses preuves à Rennes grâce à un accord signé avec une université. Cette souplesse d'horaire que les entreprises accorderaient contribuerait à améliorer la qualité de service des transports en commun et le confort des voyageurs qui influe sur la fatigue au travail. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les dispositions que le Gouvernement compte mettre en oeuvre, après consultation des partenaires sociaux, pour que les salariés puissent atteindre leur lieu professionnel dans de meilleures conditions.

### Texte de la réponse

Les usagers des lignes du Transilien, comme beaucoup d'usagers des transports publics en Île-de-France, rencontrent des difficultés importantes dans leurs déplacements au quotidien. Le réseau francilien, soumis à la constante augmentation du nombre de voyageurs demande, pour faire face à ce défi, un effort sans précédent de renouvellement et de modernisation figurant au nouveau contrat plan État-région (CPER) Île-de-France signé le 9 juillet 2015. Par ailleurs, lors de sa visite au centre de commandement unifié du RER B de Denfert Rochereau le 28 avril dernier, le Secrétaire d'Etat chargé des transports, le Président de la région Île de France, Président du STIF, ont présenté leurs 4 priorités pour les transports en Île-de-France en présence des présidents de la SNCF et de la RATP. Au-delà de ces mesures, l'optimisation des déplacements constitue également un moyen de décongestionner le trafic. La SNCF a exploré cette piste et sa proposition d'inciter les entreprises à décaler leurs horaires de travail a reçu un accueil favorable de la part de la communauté d'agglomération de Plaine-Commune, en Seine-Saint-Denis. Le territoire de celle-ci connaît en effet une forte expansion, en termes de sièges sociaux notamment. Desservi par les RER B et D, il se prête particulièrement bien à cette expérimentation. Ainsi, grâce au concours de cette communauté d'agglomération et de grandes entreprises du secteur privé, qui considèrent cette initiative avec intérêt, une quinzaine d'entre elles a accepté de se réunir en vue d'explorer et de tester, sur la base du volontariat, différentes solutions innovantes de mobilité, dont en particulier celle de l'élargissement des plages



horaires. L'objectif est d'effacer 10 % de la demande en heure de pointe.